



2024/2025

COÛT D'UNE VALIDATION DÉPARTEMENTALE MEUSE ET D'UNE VALIDATION NATIONALE

PERMIS DÉPARTEMENTAL MEUSE	
TIMBRE FEDERAL F.D.C. MEUSE	87,25 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €
REDEVANCE	49,07 €
SOIT UN TOTAL	145,32 €
Ne pas oublier d'ajouter les frais de dossier obligatoires de 5 € pour un permis départemental	

PERMIS NATIONAL	
TIMBRE NATIONAL	103,09 €
PART FORFAITAIRE F.N.C.	55,89 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €
REDEVANCE	49,07 €
SOIT UN TOTAL	217,05 €
Ne pas oublier d'ajouter les frais de dossier obligatoires de 5 € pour un permis national	

POUR TOUTE AUTRE VALIDATION, NOUS CONSULTER

Service validation au 03.29.79.03.31

du lundi au vendredi de 10 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30

PERMIS TEMPORAIRE MEUSE	3 JOURS	9 JOURS
TIMBRE FEDERAL F.D.C. MEUSE	22,00 €	44,00 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €	9,00 €
REDEVANCE	24,26 €	34,18 €
SOIT UN TOTAL	55,26 €	87,18 €
Ne pas oublier d'ajouter les frais de dossier obligatoires de 5 € pour un permis temporaire départemental		

INFORMATION SUR LE DROIT LOCAL

Contribution du droit local sanglier supplémentaire pour les départements 57 - 67 - 68.

Deux possibilités :

- Si je chasse le **sanglier** dans les départements 57, 67 ou 68, j'ajoute la contribution annuelle du droit local « sanglier », je coche le département où j'affecte le montant
 57 Moselle ou 67 Bas Rhin ou 68 Haut Rhin

Il s'élève à 70.00 €. Due une seule fois pour chasser dans les trois départements.

- Si je chasse le **sanglier** (temporairement) dans les départements 57, 67 ou 68, j'ajoute la contribution temporaire du droit local « sanglier », je coche le département où j'affecte le montant
 57 Moselle ou 67 Bas Rhin ou 68 Haut Rhin

Temporaire 3 jours : 18 euros OU Temporaire 9 jours : 35 euros

Le chasseur devra préciser le département auquel il veut que sa contribution soit affectée.